

**Jeudi 14 mai 2020
à 18h30
en distanciel (visioconférence)**

Le conseil regroupant les écoles des communes des Églises d'Argenteuil, Poursay-Garnaud, Vervant, Antezant-la-Chapelle et Saint-Pardoult, s'est réuni le 14 mai 2020, en distanciel (visioconférence).

Étaient présents :

Mme RAFFIN-BOURDIN, Mme GUILLOTEAU, M. BOULE, Mme BAFFARD, Mme DOUILLARD (remplaçante de Mme BARRÉ), M. BENETEAU, **Enseignants**,
M. BOUIN, **Maire de Poursay-Garnaud**,
M. ANDRE, **Maire de Vervant**,
M. POISBELAUD, **Maire d'Antezant-la-Chapelle**,
M. GUILLON, **Maire de Saint-Pardoult**,
Mme BUREAU, **Adjointe au maire d'Antezant-la-Chapelle**,
M. POUPARD, **Maire des Églises d'Argenteuil**, Mme Gicquel **son successeur**
Mme PAIN, **conseillère municipale à Poursay-Garnaud**,
M. AUGUIN, **conseiller municipal de St Pardoult**,
Mme BRUNET, **Conseillère municipale des Églises d'Argenteuil**,
Mme AIMABLE, **Conseillère municipale de Vervant**,
Mmes ALLEIN, PIOCHAUD, DURON, MOIZANT, BOISDÉ, COURCAUD, TESSON, CRON,
Représentantes des parents d'élèves au conseil d'école,
M. TANTIN, Mme RAYNAUD, Mme RAYMOND, **DDEN**.

Étaient excusées :

Mme DUPINAY, **Inspectrice de l'Éducation Nationale**,
M ROUX, **vice-président de la CDC**

Ordre du jour :

- Présentation du projet de réouverture des écoles du RPI pour la période du 12 mai 2020 au 2 juin 2020
- **Questions diverses**

Préambule

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les écoles, progressivement, à partir du 11 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

L'obligation d'instruction s'impose à tous en classe ou à la maison. La réouverture des écoles constitue, dès lors, l'une des modalités de la continuité pédagogique, en fonction des contraintes sanitaires, la priorité étant de protéger la santé des élèves comme des personnels.

Cette obligation d'instruction obéit aux principes suivants :

- La réouverture des classes est progressive, à compter du 11 mai pour les écoles de tous les départements classés "verts" .
- Elle est subordonnée, d'une part, aux règles de confinement fixées par les autorités de l'État à l'échelle de chaque territoire, et, d'autre part, à la capacité effective des collectivités locales et des équipes éducatives d'assurer le strict respect des règles sanitaires définies par le ministère des Solidarités et de la Santé.
- La scolarisation des élèves en présentiel repose sur le libre choix des familles, l'instruction restant obligatoire. Ceci implique que l'élève qui n'est pas en présentiel reste en lien avec son école et suit un enseignement à distance.

Depuis les annonces ministérielles de la réouverture progressive des écoles, nous n'avons cessé de préparer cette rentrée, de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour la réussir. Tout ne sera pas parfait, tout ne conviendra pas à tous mais nous avons fait de notre mieux pour la sécurité des enfants et des personnels (qu'elle soit physique ou affective). Notre objectif est de réduire les contacts entre les différents groupes d'élèves au maximum afin de limiter une probable ou possible propagation du COVID.

Les élèves en présentiel sont désormais soumis aux mêmes principes d'assiduité scolaire qu'habituellement (absences pour maladie ou rendez-vous médicaux).

Les élèves en distanciel le sont jusqu'au 2 juin obligatoirement, aucun retour ne sera possible avant de nouvelles modalités pour les mois de juin/juillet (après un autre sondage).

Protocole sanitaire

Le protocole sanitaire élaboré dans l'ensemble du RPI a été élaboré en suivant le

« PROTOCOLE SANITAIRE – Guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires » établi par le Ministère de l'éducation nationale.

L'accès à l'établissement (cour/hall/classe) est interdit à toutes personnes extérieures au service de l'école.

5 principes fondamentaux

- **Maintien de la distanciation physique**
- **Application des gestes barrières**
- **Limitation du brassage des élèves**
- **Nettoyage et désinfection des locaux et du matériel**
- Information, communication et formation

Hygiène des élèves

Le lavage des mains se fera avec de l'eau et du savon + un séchage avec serviette jetable/air libre
Il se fera :

- A l'arrivée à l'école
- Avant d'entrer en classe
- Au début et à la fin de chaque récréation
- Avant et après chaque passage aux toilettes
- Après avoir éternué/toussé/s'être mouché
- Avant et après le repas
- Avant le retour à la maison

Port du masque

- Les enfants de maternelle ne porteront pas de masques.
- Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage. (L'école ne dispose pas de masques pour les enfants sauf en cas de symptômes suspects et dans l'attente des parents. Si vous souhaitez que votre enfant en porte un, il devra s'équiper seul, en avoir deux, l'un pour la matinée avant le repas et un autre pour après, de même il devra disposer de poches hermétiques pour conserver ses masques dans son sac sans risque.)

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

- L'ensemble des adultes de l'école en porteront.

Entretien des locaux

Quelques points :

- Nettoyage et désinfection des sols, tables et chaises au moins 1 fois par jour.
- Désinfection des zones fréquemment touchées plusieurs fois par jour (poignées, sanitaires, interrupteurs, robinets, chasses d'eau, etc).
- Évacuation des poubelles aussi souvent que possible.

Le protocole sanitaire en annexe engage l'école mais également les familles qui doivent respecter les mesures préconisées dans celui-ci. A savoir notamment de prendre la température chaque matin à votre enfant avant de le confier à l'école et de le garder à votre domicile et d'informer immédiatement l'école par téléphone ou mail en cas de fièvre excédant 37,8°.

Les rassemblements devant l'école sont interdits. Il incombe à chacun de respecter les distances de sécurité. Le port du masque est recommandé pour les adultes devant l'école. L'accès à l'école est interdit à tout adulte étranger au service.

Modalités particulière à l'école des Eglises d'Argenteuil

Pour être en mesure de respecter strictement le protocole sanitaire, l'équipe pédagogique en fonction de la capacité d'accueil évaluée a décidé lors du conseil des maîtres du RPI qui s'est réuni le mardi 5 mai 2020 pour l'école maternelle des Églises d'Argenteuil, de retenir les modalités suivantes : **à partir du mardi 12 mai 2020 , d'accueillir l'ensemble des élèves de PS/MS/GS qui ont été recensés volontaires et cela un jour sur deux.**

Les lundis et jeudis sont accueillis 3 élèves de petite section et 6 élèves de grande section
Les mardis et vendredis ont accueillis 4 élèves de moyenne section et 7 élèves de grande section.

Nous avons constitué ces groupes de la manière suivante :

- Nous avons tenu compte des difficultés des familles mobilisées par la crise sanitaire,
- Nous avons fait en sorte que les fratries soient accueillis le même jour lorsqu'un accueil en alternance est proposé au sein du RPI,
- Nous avons tenu compte des besoins pédagogiques des élèves.

Le fonctionnement de l'école a été aménagé de la manière suivante :

Accueil du matin : de 8h35 à 9h00

- Augmentation de la durée de la plage horaire de 15 minutes,
- Madame Coralie Boyer est postée au portail afin de réguler les entrées, nous remercions les familles de bien vouloir respecter la distance de sécurité.
- Mesdames Martin et Vignaud récupèrent les enfants un par un pour les accueillir, elles les accompagnent dans l'école afin de leur faire laver les mains et les conduisent dans la classe pour les confier à l'enseignant.
- Les PS/MS n'empruntent pas la rampe d'accès et passent par la porte des sanitaires de leur classe, les GS empruntent le chemin habituel sans toucher la rambarde de la rampe d'accès.

Lorsque les familles accompagnent leurs enfants et lorsqu'elles viennent les chercher, nous leur demandons de bien vouloir respecter les distances de sécurité entre elles, de ne pas rester à discuter devant l'école et de ne pas toucher les barrières à l'extérieur de l'école qui nous serviront à baliser le chemin afin de faire traverser le parking aux enfants pour se rendre à la salle polyvalente ou au bus.

En classe, chaque élève dispose :

- d'un espace dédié avec le matériel nécessaire qui lui est personnel dans une barquette à son nom qu'il retrouve à chaque fois qu'il est en classe,
- d'un petit coin jeu individuel qui lui est personnel,
- d'une chaise avec son nom lui est attribuée,
- d'un porte manteau espacé d'un mètre de celui du copain.

Il partage les toilettes qui lui sont attribuées avec le camarade avec qui il partage sa table (les

tables mesurent plus d'1mètre 60 donc les distances de sécurité sont respectées).

Les récréations sont organisées dans des cours séparées, les PS/MS dans la partie de la cour que nous n'utilisons pas habituellement et les GS dans la cour habituelle.

La pause méridienne :

Les élèves sont conduits par groupe à la salle polyvalente où ils prennent leur repas dans des coins, séparés par une distance suffisante. Le parking est bloqué ponctuellement par des barrières pour permettre aux enfants de le traverser sans se tenir la main et en respectant les distances de sécurité. Les mêmes règles de cour sont appliquées pour la récréation de la pause méridienne.

Pour la journée du 12 mai, la restauration scolaire n'a pas été en mesure de proposer un repas chaud (délais de livraisons trop courts), nous avons demandé aux familles de bien vouloir fournir un pique-nique aux enfants.

Sortie des élèves : aménagement des horaires

Les élèves de PS/MS sortent à 16h25, les GS sortent à 16h35.

Garderie :

La garderie est fonctionnelle, Mme Vignaud est épaulée par Mme Pinier dès 7h30, afin de récupérer les enfants au portail le matin. Les règles appliquées dans la garderie sont les mêmes qu'en classe.

Pour la garderie du soir, Mme Vignaud est épaulée par Mme Blasius (la cantinière) qui sera chargée de conduire les enfants au bus et qui sera présente jusqu'à 18h30 pour accompagner les enfants au portail.

Un planning en ligne modifiable à domicile a été mis en place afin d'inscrire les enfants à la garderie avec l'horaire auquel les familles les déposent et l'horaire auquel elles viennent les chercher. Ainsi, Madame Pinier le matin ou Madame Blasius le soir n'attendent pas au portail. Nous demandons aux familles de respecter strictement les horaires afin que les agents n'attendent pas indéfiniment au portail. Si les familles ont des modifications suite à un imprévu, il suffit de modifier l'horaire dans le tableau et les agents en sont informés immédiatement.

Transport scolaire :

Un chemin est aménagé pour traverser le parking avec les barrières communales pour sécuriser les enfants qui ne peuvent pas se donner la main, des croix au sol ont été faites pour attendre le bus en respectant la distanciation. Afin de faciliter l'aiguillage des enfants, je demande aux familles également de compléter le planning en ligne pour savoir combien d'enfants partent par le bus.

HABILLAGE/DESHABILLAGE :

Nous vous demandons de bien vouloir vêtir vos enfants de telle manière qu'ils puissent être autonomes, que chacun puisse ranger tout objet transitionnel (peluches, doudous, etc.) individuellement.

Modalités particulière à l'école de Poursay-Garnaud

Le conseil des maîtres (par visio-conférence en date du 05/05/20) a décidé de retenir les modalités

suivantes : depuis le mardi 12 mai 2020, l'ensemble des élèves qui ont été recensés volontaires sont accueillis tous les jours.

Horaires d'accueil et de sortie :

Compte-tenu du nombre d'élèves accueillis, les horaires de l'école restent inchangés pour l'accueil du matin (entre 8h35 et 8h45) et la sortie le soir (16h45).

La priorité est toutefois accordée pour les élèves utilisant le bus.

Les arrivées/départs individuels se font après. **Les parents attendant leur enfant sont priés d'attendre sur la partie herbée derrière les barrières en bois** (ou dans leur voiture en cas de mauvais temps) afin de ne pas croiser les enfants du bus.

La distanciation physique devra être appliquée et le marquage au sol respecté.

Organisation des classes :

Les salles de classe ont été aménagées de façon à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre entre chaque table et le bureau de la maîtresse.

Les élèves sont seuls à leur table (placés les uns derrière les autres) et gardent la même place tous les jours. Les déplacements sont limités.

Les enfants sont revenus mardi 12 mai avec avec tout leur matériel de classe individuel en état de fonctionnement (trousse, cahiers, fichiers, livres, crayons de couleur, feutres...) afin de ne pas avoir recours au prêt de matériel collectif.

De même, ils doivent disposer d'une boîte de mouchoirs en papier et d'une bouteille d'eau écrite à leur prénom. (Les gobelets ne sont plus utilisés.)

Les enfants gardent leurs cartables à proximité et leurs vêtements sur leur chaise. Les portemanteaux collectifs ne sont plus utilisés.

Organisation des récréations :

Les temps de récréation sont échelonnés pour le matin et l'après-midi.

Horaires de récréation :

CP-CE1 → 10h30 à 10h45 et 15h30 à 15h45

CE1-CE2 → 10h45 à 11h00 et 15h45 à 16h00.

Les enfants doivent respecter la distanciation physique dans les jeux extérieurs, les jeux de contacts (loup/épervier...) et de ballon, jeux qui impliquent des échanges d'objets seront interdits (plus de football, ni de basket). Des jeux individuels sans contact seront proposés aux enfants pour leur donner des idées et les divertir (marelle tracée, jeux de mimes, 1-2-3 soleil ...).

Passage aux toilettes :

Les enfants se rendent dans les toilettes un par un (1 garçon et 1 fille dans chaque WC à la fois).

Un urinoir sur trois a été neutralisé pour respecter la distanciation physique.

La désinfection des WC et l'évacuation des poubelles auront lieu plusieurs fois par jour (entre chaque récréation), l'aération sera possible toute la journée grâce aux fenêtres oscillo-battantes qui resteront entrouvertes.

Organisation de la cantine :

Afin de respecter la distanciation physique, il y a un enfant par table.

Un pique-nique a été demandé aux familles pour la journée du mardi 12 mai.

La production des repas sur place a repris son cours habituel à partir du jeudi 14 mai.

Passage du bus :

Le transport scolaire est de nouveau en service selon les horaires habituels depuis le mardi 12 mai. Les enfants doivent monter par la porte de derrière et s'asseoir où le siège n'aura pas été condamné (respect de la distanciation physique). L'accompagnatrice les aide à s'installer.

Organisation de la garderie :

La garderie est maintenue sur le site des Églises d'Argenteuil. Cependant, les locaux habituels seront réservés aux petits de maternelle en priorité. Les élèves des autres écoles devraient être accueillis dans la cour de récréation et s'il sont trop nombreux, un éducateur du centre de loisir de Loulay viendra en renfort .

Modalités particulière à l'école d'Antezant la Chapelle

Horaires d'accueil et de sortie des élèves :

Les horaires de l'école restent les mêmes.

La classe de CE2/CM1 est dédoublée : un groupe vient le lundi et le jeudi puis l'autre groupe le mardi et le vendredi.

Les CM2 restent en classe entière et viennent donc tous les jours.

Les élèves non présents à l'école bénéficient de l'enseignement à distance par l'enseignant habituel.

Dans les classes

Les tables sont espacées d'au moins 1m (pas de tables face à face). Les élèves sont seuls à leur table et gardent la même place tous les jours.

Dans la classe de CE2/CM1, les élèves du 1er groupe n'ont pas les mêmes places ni les mêmes chaises que les élèves du 2ème groupe.

Il y a une limitation des déplacements dans la classe. C'est l'enseignant qui se déplace en cas de besoin.

Les élèves utilisent leur propre matériel (aucun prêt de matériels collectifs: livres, crayons, ciseaux, pinceaux, ...).

Il convient d'apporter une bouteille d'eau et un paquet de mouchoirs.

Le matériel apporté par les élèves est conservé dans le sac.

Les portes de la classe restent ouvertes toute la journée. En cas de pluie ou de froid, l'aération des classes se fait pendant 10 minutes (au moins 3 fois dans la journée).

Circulation

Un sens de circulation prioritaire est privilégié avec le respect des distanciations physiques. Les déplacements se font en présence d'un adulte.

Dans la classe de CM2, la porte de derrière permet la sortie des élèves et celle de devant l'entrée.

Toilettes

Les élèves se rendent dans les toilettes un par un.

Dans les toilettes des filles, il y a un endroit pour la classe de CE2/CM1 et un endroit pour la classe de CM2.

Dans les toilettes des garçons, il y aura un urinoir pour la classe de CE2/CM1 et un urinoir pour la classe de CM2.

Il en est de même pour les robinets.

L'aération des sanitaires se fera le plus possible ainsi que la vérification du lavage des mains.

Activités de classe, sportives et culturelles

Chaque élève utilise son matériel personnel et individuel (pas de prêt de matériel collectif).

Les jeux de ballons et de contacts ne sont pas autorisés.

Récréations

Temps de récréation échelonnés : La récréation pour la classe de CE2/ CM1 se fait à 10H15 le matin et à 15H15 l'après-midi.

Celle de la classe de CM2 à 10H45 le matin et à 15H45 l'après-midi.

Quelques éléments :

- Distanciation physique respectée.
- Structures de jeux, bac à sable condamnés
- Proscrire la mise à disposition et l'utilisation de jouets collectifs
- Lavage des mains : début et fin de récréation

Des activités respectant les mesures sanitaires sont proposées aux enfants pendant ce temps : dessin, lecture, mimes, jeu du baccalauréat pour les plus grands...

Conclusion

Ces modalités de réouverture ont été élaborées dans le strict respect du « PROTOCOLE SANITAIRE » élaboré par le Ministère de l'éducation nationale afin d'apporter le maximum de sécurité aux enfants et aux personnels.

Il est nécessaire que les parents puissent échanger avec leur enfant sur le nouveau fonctionnement de l'école qui est très différent de ce qu'il avait l'habitude de connaître afin de les préparer.

Le 1^{er} jour de reprise, un long moment de discussion a été réservé pour parler du vécu pendant le confinement (travail, ressenti, activités...).

Les enfants ont bénéficié de plusieurs informations, notamment sur :

→ **la distanciation physique,**

→ **les bons gestes à adopter,**

→ **les nouvelles règles de vie à l'école (dans la classe, en récréation, à la cantine...).**

Les informations aux familles se font désormais par l'intermédiaire des courriels, les cahiers de liaisons ne sont plus utilisés.

Les modalités énoncées sont en vigueur jusqu'au 2 juin date à laquelle un nouveau point de situation sera fait. Aucun élève n'ayant pas fait sa rentrée le 12 mai ou le 14 mai ne sera accepté avant ce nouveau point d'étape.

Questions diverses

Pas de questions.

*Copies remises aux mairies, à la CDC, aux représentants des parents d'élèves,
aux DDEN, et à Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.*

Mme. RAFFIN-BOURDIN Maryline	Mme. RAFFIN-BOURDIN Maryline	Mme DOUILLARD Bérengère	Mme BAFFARD Marie-Noëlle
La secrétaire de séance	Directrice école de Poursay-Garnaud	Directrice école de Antezant	Directrice école des Églises d'Argenteuil